

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Commune de Vinay (38). Modification du PLU.

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de modification).
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Pas d'arrêt (procédure de modification), mais l'enquête publique est prévue pour mars.

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Vinay.
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mme Caroline Dupuis. 04 76 36 70 37. c.dupuis@vinay.fr . Mairie de Vinay, Place de l'Hôtel de Ville 38470 Vinay.

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Oui, le SCoT de la région grenobloise, approuvé en décembre 2012. Pas de révision en cours.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>Oui, par un PLU. Il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les évolutions portées par la modification du PLU sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'intégration de l'étude hydraulique et de mise à jour de la cartographie des aléas sur le Rif du Coulange et le ruisseau des Bauches. ➤ La relocalisation de la Gendarmerie à la Buissonnière. ➤ Le reclassement en zone agricole de la zone AUi des Levées. ➤ La création d'un emplacement réservé pour aménager le carrefour des 3 rois. ➤ La suppression de la servitude de gel de l'urbanisation dans la zone Uc/a. ➤ La suppression de l'obligation de réalisation de toitures à 2 pans en zone Ud. ➤ Pour les projets importants, l'introduction d'une obligation de raccordement au réseau de chaleur dans les secteurs desservis. ➤ La définition, dans les zones agricoles et naturelles, de règles d'extension des habitations existantes et de création d'annexes (notamment de piscines) pour les habitations. <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	4251 habitants INSEE 2017.																
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	16,01 km ² .																
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La modification relative à la carte des aléas porte sur environ 180 ha. Le projet de Gendarmerie porte sur 1 ha. Le reclassement de zone AUi en zone A porte sur 4,6 ha. Les autres modifications sont ponctuelles.																
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition dans le PLU actuel</th> <th>Surfaces (ha)</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ZONES U</td> <td>230,9</td> <td>14,4%</td> </tr> <tr> <td>ZONES AU</td> <td>28,1</td> <td>1,7%</td> </tr> <tr> <td>ZONES A</td> <td>828,5</td> <td>51,5%</td> </tr> <tr> <td>ZONES N</td> <td>521,6</td> <td>32,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition dans le PLU actuel	Surfaces (ha)		ZONES U	230,9	14,4%	ZONES AU	28,1	1,7%	ZONES A	828,5	51,5%	ZONES N	521,6	32,4%	<p>Rem : s'agissant d'une procédure de modification, aucune zone agricole ou naturelle ne sera réduite. Les zones A Urbaniser seront réduites de 4,6 ha au profit de la zone A (agricole).</p> <p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p>
Répartition dans le PLU actuel	Surfaces (ha)																
ZONES U	230,9	14,4%															
ZONES AU	28,1	1,7%															
ZONES A	828,5	51,5%															
ZONES N	521,6	32,4%															

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs de la modification sont déclinés au 3.2. Ils sont compatibles avec les grandes orientations du PADD.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Les objectifs portés par la modification du PLU sont :

- L'intégration de l'étude hydraulique et de mise à jour de la cartographie des aléas sur le Rif du Coulange et le ruisseau des Bauches. **Au final, cette étude, qui cerne mieux les risques sur une partie du territoire n'a des conséquences que très limitées sur la constructibilité.**
- La relocalisation de la Gendarmerie à la Buissonnière : **il s'agit de regrouper les gendarmes de Vinay avec le peloton routier de Saint Marcellin et de les doter de locaux plus opérationnels et mieux adaptés.**
- Le reclassement en zone agricole de la zone AUi des Levées : **en compensation agricole de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU des Levées pour de l'activité économique (cette ouverture est en cours, sous la forme de DUP, portée par la communauté de communes et hors procédure de modification).**
- La création d'un emplacement réservé pour aménager le carrefour des 3 rois : **amélioration de la sécurité routière.**
- La suppression de la servitude de gel de l'urbanisation dans la zone Uc/a : **simple mise à jour.**
- La suppression de l'obligation de réalisation de toitures à 2 pans en zone Ud : **pour faciliter l'urbanisation et être plus cohérent avec le bâti historique (qui comprend de nombreux toits à 4 pans).**
- Pour les projets importants, l'introduction d'une obligation de raccordement au réseau de chaleur dans les secteurs desservis.
- La définition, dans les zones agricoles et naturelles, de règles d'extension des habitations existantes et de création d'annexes (notamment de piscines) pour les habitations : **en remplacement « du pastillage » qui a cours sur le zonage actuel.**

Le projet de modification ne réduit aucune zone naturelle ou agricole.

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

		Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
Oui	Non	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Les dispositions relatives à la définition de règles d'extensions des habitations existantes et de création d'annexes (notamment de piscines) pour les habitations dans les zones agricoles et naturelles seront soumises à l'avis de la CDPENAF.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? Non.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/		X	La commune fait partie du SDAGE Rhône Méditerranée, mais la modification ne touche aucune des dispositions du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune est membre de la communauté de communes « Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ».

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
Voir plans en annexe.	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée <input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain <input checked="" type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural <input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La modification ne poursuit aucune ambition de croissance démographique.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Il est prévu la création d'une vingtaine de logements de fonctions pour la gendarmerie (pour 8 dans l'ancienne gendarmerie). L'augmentation de population induite sera négligeable. <i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune.</i>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	200 (INSEE 2017)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Pas de projet démographique ou de construction de logements porté par la modification. (hors gendarmerie) <i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune surface nouvelle ne sera ouverte à l'urbanisation. Pour la gendarmerie, environ 1 ha de terrain accueillera les bâtiments et les logements associés, dans une partie de zone UL, destinée initialement aux installations sportives et d'intérêt collectif.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non déterminée à ce jour pour la gendarmerie.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
Sans objet (pas de consommation d'espace induite par le projet).	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Le projet introduit une modification qui permettra, pour les habitations, de créer en zone A et N des annexes et des piscines à proximité immédiate des logements existants (et l'extension de ces logements). Aucun espace agricole ne sera entamé. <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

d'urbanisme existant ?

Complétez si nécessaire

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?

http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.

Un parc naturel national ou régional ?

X

Une réserve naturelle nationale ?

X

Un espace naturel sensible ?

X

Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?

http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

ZNIEFF de type 1, Identifiant : 820030339, Nom : Ruisseau le Tréry.
ZNIEFF de type 2, Identifiant : 820000424, Nom : zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan.

La modification du PLU n'affecte aucune de ces zones.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

Zone humide du Tréry. La modification du PLU n'affecte pas cette zone.

Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?

<https://www.eaurmc.fr/>

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

Liste 2 : Isère.

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Oui.</p> <p>Enjeu principal : la continuité écologique du Tréry et deux corridors écologiques</p> 
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p> <p>Réservoirs de Biodiversité : ils correspondent aux ZNIEFF du territoire. Aucune de ces ZNIEFF n'est affectée par le projet. Corridor : ruisseau du Tréry et ripisylve. Aucun de ces espaces naturels n'est touché par le projet, directement ou indirectement.</p>		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	<p>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p> </p>			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas d'urbanisation induite en-dehors du projet de gendarmerie.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Pas d'urbanisation induite en dehors du projet de gendarmerie.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> La modification du PLU intègre une nouvelle étude réalisée

4.8 Risques et nuisances			
			par le RTM qui modifie la carte des aléas sur une partie du territoire communal.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Gare + bus
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 07/01/2021</p> <p>Lieu : Vinay</p>	<p>NOM Rosaire PRENOM Philippe, Maire de Vinay</p> <p>SIGNATURE</p> 
--	---

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Stéphane Crouzet
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Crouzet Urbanisme, 4 impasse les lavandins, 26130 Saint Paul Trois Châteaux. 04 75 96 69 03. Crouzet-urbanisme@orange.fr